



au Tour **des Parents**

---

# Mobilisation pour la petite enfance et la parentalité

## De la consultation à l'action

---

Samedi 16 février 2013  
Cité des Sciences  
Paris

Synthèse  
Acteurs locaux



# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>L'essentiel</b>	<b>4</b>
Principaux enseignements des échanges	4
Une information plus accessible	4
Une amélioration quantitative et qualitative des modes d'accueil	4
Des attentes croissantes en matière de soutien à la parentalité	4
Enfin, les ateliers ont fait émerger une série de questions	4
Déroulement	4
Points de convergence et points de débat	5
Constats partagés	5
Pistes de propositions	6
Coordination des acteurs	7
<b>Etat des lieux et propositions pour la politique d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité</b>	<b>8</b>
Les modes d'accueil	8
En horaires classiques	8
En horaires atypiques	10
Besoins ponctuels et/ou urgents	11
Besoins spécifiques : enfants en situation de handicap	12
Financement des modes d'accueil	14
Information sur les modes d'accueil	16
Le soutien à la parentalité	17
Regard sur les réponses apportées pour le soutien à la parentalité	18
<b>Coordination des acteurs</b>	<b>21</b>
Constats	21
Propositions	22
Un pilotage et une animation de la coordination qui ne vont pas de soi	22
Une définition d'objectifs communs qui se réaliserait à deux niveaux : au niveau national et au niveau départemental	24
<b>Annexe 1 Plan détaillé des propositions</b>	<b>27</b>
<b>Annexe 2 : Détail des initiatives présentées aux parents</b>	<b>32</b>

Bourgogne	32
Accueils de la petite enfance / aide à domicile	32
Parentalité	32
Administrations	32
Midi-Pyrénées	32
Accueils de la petite enfance	32
Parentalité	33
Administrations	33
Nord-Pas de Calais	33
Accueils de la petite enfance / aide à domicile	33
Parentalité	33
Administrations	34
Pays-de-la-Loire	34
Accueils de la petite enfance / aide à domicile	34
Parentalité	34
Administrations	34

# L'essentiel

Parallèlement aux ateliers citoyens réunissant les parents, 200 acteurs locaux de la petite enfance et du soutien à la parentalité ont participé à des ateliers dans les quatre régions de la Mobilisation. Les acteurs institutionnels, les collectivités locales et les porteurs de projets ont été invités à dresser un état des lieux et à identifier des pistes d'action.

## Principaux enseignements des échanges

---

### Une information plus accessible

La diversité des vecteurs d'information ne suffit pas à informer convenablement les parents, d'où la proposition de développer des lieux d'accueil et d'information uniques.

### Une amélioration quantitative et qualitative des modes d'accueil

L'offre actuelle ne permet pas de répondre à tous les besoins (géographie, horaires, handicap, etc.). Les acteurs constatent également que la qualité de l'accueil n'est pas toujours optimale, tant en collectif qu'en individuel. En outre, la structuration des financements est perçue comme source d'inégalités pour les familles, et peut fragiliser les porteurs de projets.

### Des attentes croissantes en matière de soutien à la parentalité

De nombreuses initiatives existent, mais faute de lisibilité et de structuration de l'offre, les réponses ne sont pas clairement identifiées par les parents et les professionnels. Par ailleurs, les parents sont encore peu impliqués dans les structures de la petite enfance. Certains professionnels soulignent cependant la difficulté à trouver un équilibre entre la promotion des compétences parentales et l'utilisation pertinente de leurs propres compétences professionnelles sur ce sujet, pouvant être jugées trop « interventionnistes ».

### Enfin, les ateliers ont fait émerger une série de questions

Concernant la coordination, les acteurs suggèrent de s'appuyer sur le partenariat, tout en insistant sur l'importance de concevoir un cadre stratégique et opérationnel commun. Celui-ci se traduirait par l'élaboration d'un schéma, partagé par l'ensemble des acteurs, dont l'échelle (régionale, départementale ou infra-départementale) et le contenu (petite enfance, parentalité, périscolaire) restent à définir.

**Les participants ont fait plus de soixante propositions**, parmi lesquelles : « impliquer davantage les entreprises dans le financement de l'accueil des enfants », « inciter les assistant-e-s maternel-le-s à fréquenter les Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s », « renforcer et soutenir activement les structures pour l'accueil d'enfants en situation de handicap », ou encore « former les professionnels de la petite enfance aux problématiques de parentalité et à la coopération parents-professionnels ».

## Déroulement

---

Dans chaque région, la journée de travail s'est organisée en quatre séquences (deux le matin, deux l'après-midi). Le matin, tous les acteurs étaient conviés. L'après-midi, seuls les acteurs institutionnels (Conseils généraux, Caisses d'Allocations Familiales, collectivités locales, services de l'Etat) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) étaient invités.

Les participants ont travaillé par table de six. Pour chaque séquence, un premier temps était dédié à la réflexion individuelle puis un second temps à la mise en commun des idées de chaque table. Le troisième temps constituait en une mise en commun des idées de l'ensemble des participants. Un « rapporteur » par table était chargé de partager les idées de son groupe. Un animateur organisait ensuite un tableau par grands types d'idées ou de propositions.

Les quatre séquences de travail se sont décomposées comme suit :

- Séquence 1 – Etat des lieux / diagnostic partagé : quelle est votre vision des besoins exprimés par les parents ? Comment jugez-vous les réponses apportées ?
- Séquence 2 – Identification des pistes d'action : au regard de ce que vous percevez des besoins et attentes des parents, quelles actions pourraient être proposées ou quelles améliorations pourraient être apportées ?
- Séquence 3 – Les points forts et points faibles actuels en matière de coordination des acteurs de la petite enfance et de la parentalité.
- Séquence 4 – Prospective : détermination du « scénario idéal » en matière de coordination.

Ainsi, les débats ont été structurés au travers de la méthode d'animation (en particulier, les thématiques abordées dans la partie « état des lieux » étaient listées dans les supports de travail remis aux acteurs pour guider la réflexion). En revanche, les constats et les propositions ont tous été émis de façon spontanée par les participants.

## Points de convergence et points de débat

---

### Constats partagés

Parmi les quatre groupes régionaux, les participants partagent un certain nombre de constats (ceux-ci sont détaillés plus en avant dans la partie *Etat des lieux*) :

- Certains territoires ne sont pas suffisamment couverts en termes d'offre d'accueil ; en particulier, les acteurs soulignent l'insuffisance de l'offre dans le milieu rural. Les acteurs pointent le manque de leviers pour inverser la tendance.
- La qualité d'accueil n'est pas toujours optimale, tant en accueils collectif qu'individuel.
- Les besoins en horaires atypiques ne trouvent pas de réponse, ou uniquement de façon très locale.
- Les besoins ponctuels et/ou en urgence ne trouvent généralement pas de réponse non plus.

- La réponse aux besoins spécifiques (handicap notamment) reste insatisfaisante.
- Le reste à charge pour les familles est source d'inégalités.
- Des besoins persistent en matière de financement des structures, notamment pour assurer la pérennité de leur fonctionnement.
- La diversité des vecteurs d'informations ne suffit pas à informer convenablement les parents.
- En matière de soutien à la parentalité, les besoins n'ont pas été clairement identifiés et l'offre n'est pas vraiment structurée.
- Les parents sont encore peu impliqués dans les structures.

## Pistes de propositions

Au regard de ces constats, les acteurs participants ont abouti à différentes propositions ou pistes de travail. Parmi celles-ci, quinze ont été mentionnées dans au moins trois régions sur quatre :

- En matière d'information :
  - développer les lieux d'accueil et d'information uniques en s'appuyant sur les structures existantes (guichets uniques, Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s...) ;
  - centraliser l'information en identifiant un acteur responsable de son actualisation et de sa diffusion ;
  - mettre en place un guichet unique sur les offres existantes en matière d'accueil d'urgence ;
  
- En matière de modes d'accueil :
  - impliquer davantage les entreprises dans le financement de l'accueil des enfants en développant des partenariats entre ces dernières et les pouvoirs publics ;
  - prévoir des financements pour l'accueil des enfants de plus de 6 ans ;
  - inciter les assistant-e-s maternel-le-s à fréquenter les Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s (si les acteurs s'accordent sur cet objectif, les modalités concrètes, entre incitation et coercition, font débat) ;
  - renforcer la formation (et les obligations de formation) des assistant-e-s maternel-le-s et assurer un suivi plus poussé au domicile ;
  - travailler sur la complémentarité des modes d'accueil en mixant par exemple l'accueil individuel / familial et l'accueil collectif ;
  - intégrer systématiquement la question du handicap dans les structures collectives ;
  - renforcer et soutenir activement les structures pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, notamment sur l'aspect financier et la formation des professionnels ;
  - lisser le reste à charge pour les familles ;
  - pérenniser les financements ;
  
- En matière d'aide à la parentalité :
  - développer la prévention via des groupes de parents autour d'un professionnel en s'appuyant sur les structures existantes (centres sociaux ou les écoles des parents, ou encore des maisons de parents) ;
  - former les professionnels de la petite enfance aux problématiques de parentalité et les faire travailler sur la coopération parents-professionnels ;
  - développer la notion de « parents invités » dans les structures collectives.

## Coordination des acteurs

Concernant la coordination des acteurs, les parties prenantes soulignent la bonne volonté et l'entente entre les différents partenaires, notamment dans le cadre des Commissions Départementales de l'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE), et l'intérêt de ce cadre partenarial pour analyser le contexte et les enjeux dans les territoires, malgré des disparités de fonctionnement selon les départements. La plupart reconnaissent toutefois la difficulté à faire émerger une réelle stratégie partagée (certains regrettent la juxtaposition des dispositifs partenariaux, d'autres vont jusqu'à évoquer des stratégies concurrentielles), ainsi que les délais de mise place des commissions départementales sur la parentalité.

Afin de limiter les freins à la coordination actuelle, les parties prenantes éprouvent des difficultés à identifier quel acteur serait en mesure de devenir le chef de file en charge de la coordination d'ensemble. Certains rejettent en bloc l'idée même de chef de file. En particulier, la qualification du rôle des Caisses d'Allocations Familiales et des Conseils généraux trouve des formules variées (« animateur », « pilote », « co-pilote »...).

Aussi, la préférence va nettement à une solution s'appuyant sur le partenariat, tout en insistant sur l'importance de concevoir un cadre stratégique et opérationnel commun, et de se doter collectivement de moyens de contraintes pour répondre aux déséquilibres territoriaux de l'offre. Ce cadre se traduirait par l'élaboration d'un schéma partagé par l'ensemble des acteurs (plusieurs participants rappellent l'importance du principe d'inclusion de l'ensemble des acteurs concernés, y compris les parents).

Toutefois, deux aspects de ce schéma ne font pas totalement consensus :

- Les régions ont des idées différentes sur l'échelle de formalisation la plus pertinente à retenir.
- La prise en compte, dans un même document, de la petite enfance et de la parentalité, qui aurait pour avantage d'envisager mieux les questions de parentalité au sein même des structures d'accueil de la petite enfance, mais aussi périscolaire, pose question.

Par ailleurs, afin de garantir l'accessibilité aux modes d'accueil et l'égalité de traitement entre les territoires, l'idée d'une norme ou d'un quota minimal d'offre est également envisagée par trois groupes (Bourgogne, Pays-de-la-Loire et Midi-Pyrénées). Cette responsabilité reviendrait aux communes ou Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) / intercommunalités. Les collectivités participantes ont toutefois émis des réserves quant à cette proposition.

Il est à noter que certaines idées font l'objet de débats, telles que : l'hypothèse d'une loi-cadre qui définirait les responsabilités des institutions, l'identification d'un chef de file unique pour piloter l'ensemble du secteur petite enfance, la pertinence de mobiliser une délégation de service public pour les modes d'accueil, ou encore la fréquentation de l'école avant 3 ans.

# Etat des lieux et propositions pour la politique d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité

## Les modes d'accueil

---

### En horaires classiques

#### @ Etat des lieux

La perception des acteurs quant à la couverture des modes d'accueil en horaires classiques varie en fonction des régions.

En Pays-de-la-Loire, bien que les structures soient nombreuses, la couverture a été jugée non suffisante pour répondre totalement aux besoins des parents qui sont encore parfois amenés à choisir un mode d'accueil pour leur enfant par défaut, et non par souhait. Les acteurs en veulent pour preuve des listes d'attente beaucoup trop longues. Ils ont de plus souligné une très forte inégalité de l'offre entre les territoires, et plus particulièrement entre le milieu rural et le milieu urbain. Ces inégalités jouent sur la quantité d'offre proposée et sur ses caractéristiques. On note ainsi l'absence de modes d'accueil collectifs dans la plupart des territoires ruraux. Ces inégalités sont souvent exacerbées par l'application de coûts très variables selon les modes d'accueil (le coût des assistant-e-s maternel-le-s et des accueils à domicile est beaucoup plus élevé que celui des modes d'accueil collectifs).

En Bourgogne, les acteurs s'accordent à dire que le nombre de places est globalement suffisant pour couvrir l'ensemble de l'accueil. Ils évoquent toutefois le manque de possibilité de choix du mode d'accueil, notamment en milieu rural (où l'offre d'accueil collectif est insuffisante voire absente), et soulignent également l'existence d'inégalités de l'offre entre les territoires.

En Midi-Pyrénées, les acteurs ont souligné les déséquilibres importants en termes de couverture du territoire et le besoin d'une plus grande transparence dans l'attribution des places.

En Nord-Pas de Calais, il a été question de l'insuffisance de l'offre pour certains types d'accueil, comme l'accueil à domicile et les micro-crèches. A l'instar des Pays-de-la-Loire, les acteurs estiment que les parents ne disposent pas du choix de leur mode d'accueil. Certains parents seraient d'après eux plus pénalisés que les autres, comme les parents qui reprennent un travail ou qui ne travaillent pas. La disparité de l'offre en fonction des territoires est relevée : la répartition des places sur la région ne semble pas égalitaire.

Les acteurs de plusieurs des régions visitées (Pays-de-la-Loire et Bourgogne) s'accordent par ailleurs pour considérer que l'offre en assistant-e-s maternel-le-s n'est aujourd'hui pas toujours adaptée :

- le vieillissement des assistant-e-s maternel-le-s fait craindre en Pays-de-la-Loire, pour certains territoires, une dégradation de la situation à venir avec leur départ à la retraite ;

- les jours et horaires qui composent l'offre assistant-e-s maternel-le-s obligent parfois certaines familles à « jongler » entre plusieurs modes d'accueil, certains rappelant que la multiplication des modes d'accueil pouvait nuire au respect du rythme des enfants et de leur épanouissement.

La perception de la qualité des modes d'accueil en horaires classiques fait par ailleurs débat :

- alors qu'en termes d'éveil, de personnel qualifié formé, de projets culturels, de respect du rythme de l'enfant..., les acteurs réunis en Pays-de-la-Loire ont souligné la qualité de l'offre proposée par les structures d'accueil collectif ; ceux-ci ont exprimé des craintes en Bourgogne et considèrent que leur fonctionnement doit être surveillé attentivement. Ils ont notamment pointé du doigt des taux d'encadrement parfois limités et des niveaux de qualification insuffisants des personnels, tout en refusant de généraliser ces pratiques à l'ensemble du territoire régional ;
- les acteurs du Nord-Pas de Calais estiment quant à eux que les lieux d'accueil pourraient développer plus d'actions vers l'extérieur, par exemple en accompagnant les publics vers les lieux culturels de leur territoire ;
- un manque de qualité de l'accueil a été plus particulièrement relevé pour les enfants de 2 et 3 ans en Nord-Pas de Calais et à ce titre les acteurs s'interrogent : faut-il mieux adapter cet accueil aux besoins de ces enfants ou requalifier le contenu pédagogique des classes maternelles pour les tout-petits ?
- concernant les assistant-e-s maternel-le-s, les liens privilégiés créés notamment avec les plus petits ont été salués par les acteurs en région Pays-de-la-Loire qui soulignent cependant un manque de socialisation en partie compensé aujourd'hui avec le développement des regroupements assistant-e-s maternel-le-s. C'est la relation de confiance entre les assistant-e-s maternel-le-s et les parents qui les emploient qui pourrait être améliorée selon les acteurs du Nord-Pas de Calais.

Enfin, tous les acteurs s'accordent pour dire que les solutions d'accueil ne doivent pas se limiter aux enfants de moins de 6 ans et qu'il est important de pouvoir proposer des solutions pour les enfants de plus de 6 ans, ce qui n'est actuellement pas le cas.

## Propositions

Pour répondre aux besoins, les acteurs ont identifié les propositions suivantes :

- activer une prime d'installation pour les nouveaux-elles assistant-e-s maternel-le-s de façon plus poussée que celle offerte par la CAF pour le moment afin de les inciter à s'installer là où se trouvent les besoins ;
- fixer un pourcentage minimal de couverture sur un territoire donné : s'il fait consensus que, dans une logique d'égalité de traitement entre les familles, un niveau minimal d'offre devrait être proposé partout, l'idée qu'un niveau minimal puisse être imposé aux acteurs locaux n'est pas accepté par tous les participants (notamment les communes) en raison d'un principe de libre administration des collectivités, des difficultés budgétaires que certaines d'entre elles peuvent rencontrer, et de la taille de certaines communes, qui n'atteignent pas une masse critique pour les investissements

nécessaires, notamment en milieu rural. A ce sujet, afin de garantir la possibilité à toutes les communes de développer l'offre d'accueil, les acteurs préconisent de recourir à une péréquation des moyens ;

- rendre les Contrats enfance jeunesse (CEJ) accessibles à toutes les structures, privées comme publiques.

Les propositions des acteurs pour un accueil de meilleure qualité renvoient à un encadrement national plus important de l'accueil et au développement des réseaux de professionnels :

- fixer des normes réglementaires en matière d'accueil ;
- définir un référentiel national d'objectifs de qualité et de suivi des pratiques d'accueil des établissements et des assistant-e-s maternel-le-s ;
- renforcer la formation (et les obligations de formation) des assistant-e-s maternel-le-s et assurer un suivi plus poussé au domicile ;
- inciter les assistant-e-s maternel-le-s à fréquenter les Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s (RAM): développer l'information, conditionner la prime d'installation à l'adhésion à un RAM ;
- développer le travail en réseau des professionnels (organisation de petits déjeuners des partenaires, création de communautés éducatives, intégrer au sein des fiches de poste du temps de travail « hors terrain » pour monter des projets et travailler en réseau, créer des postes de coordonnateurs assistant-e-s maternel-le-s pour le suivi pédagogique, les formations ou l'accompagnement ou revoir les missions des RAM...). Ce travail en réseau peut être favorisé par la mise en place de lieux d'accueils combinés, la création de passerelles entre l'école et les lieux d'accueil ;
- regrouper les lieux d'accueil et ceux proposant des activités à destination des familles pour proposer aux parents une offre plus globale (« Maison des parents » avec par exemple ludothèque, lieu ressources, Protection Maternelle et Infantile (PMI), ateliers parents-enfants, ateliers d'éveil etc.).

## En horaires atypiques

### 🕒 Etat des lieux

Le besoin pour les parents d'un accueil avant 7h30, après 18h30, la nuit et le week-end est réel, en particulier pour certaines professions et pour les familles monoparentales. Par ailleurs, concernant ce type d'accueil, de fortes inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural sont également constatées. Mais ce besoin est quantitativement limité comparé aux besoins en horaires classiques.

Si de nombreux modes d'accueil sont, en théorie, adaptés aux horaires atypiques (tels que les Maisons d'Assistant-e-s Maternel-le-s (MAM), les micro-crèches, l'accueil collectif municipal, les crèches d'entreprises...), les acteurs considèrent que dans les faits, peu de structures proposent un accueil sur des plages horaires élargies pour les raisons suivantes :

- Le coût et l'impact financier est important pour les structures qui rencontrent également des difficultés dans l'organisation et l'intégration de ces plages d'horaires atypiques avec les horaires classiques d'accueil ;
- La plupart du temps, les assistant-e-s maternel-le-s refusent de garder les enfants en horaires atypiques et ne constituent donc pas une alternative aux structures collectives.

Les acteurs de l'ensemble des régions s'accordent ainsi sur le fait que de nouveaux moyens doivent être développés pour augmenter l'offre en horaires atypiques que ce soit en accueil collectif ou individuel. Les acteurs en région Bourgogne ont également particulièrement insisté sur l'importance de développer cette offre pour les parents en reprise d'emploi.

Enfin, les acteurs de la région Pays-de-la-Loire s'accordent pour rappeler que les réponses apportées aux besoins en horaires atypiques doivent intégrer le fait que la multiplication des modes d'accueil peut nuire au respect du rythme des enfants et à leur épanouissement.

### **Propositions**

Pour répondre à ces besoins, les acteurs ont identifié les propositions suivantes :

- améliorer et affiner la connaissance des besoins des parents pour développer une offre qui soit parfaitement adaptée aux besoins des parents, et donc utilisée ;
- développer les crèches inter-entreprises à horaires atypiques (s'appuyer sur des partenariats public / privé) ;
- travailler sur la complémentarité des modes d'accueil en mixant par exemple l'accueil individuel / familial et l'accueil collectif (logique de relais), en permettant notamment aux parents concernés de mobiliser rapidement un accueil à domicile en cas de reprise de travail avec horaires atypiques (avec tarification de type Prestation de service unique (PSU), c'est-à-dire au même tarif que la crèche) ;
- inciter les assistant-e-s maternel-le-s à accepter ces horaires.

## Besoins ponctuels et/ou urgents

### **Etat des lieux**

Comme pour les horaires atypiques, les acteurs considèrent que des réponses adaptées existent mais qu'elles doivent être développées et davantage diffusées. A titre d'illustration, le Conseil général de Côte d'Or indique avoir des dispositifs adaptés à ces situations : financement des assistant-e-s maternel-le-s avec la DPE (association qui gère les placements d'enfants), signature d'une convention entre la Mutualité Française et « Espoir Banlieue » qui permet d'accompagner les parcours d'insertion des parents en trouvant des modes d'accueil ponctuels, qui comprend une prise en charge financière. Mais le Conseil général regrette que ceux-ci soient peu connus. Par ailleurs, les acteurs s'accordent pour considérer qu'à l'heure actuelle, la réponse apportée n'est pas satisfaisante au regard de l'ampleur de la demande, et en

particulier dans les territoires ruraux. Le développement et l'accès aux accueils d'urgence sont rendus difficiles par les règles de la PSU qu'il conviendrait d'assouplir pour les acteurs du Nord-Pas-de-Calais.

Les acteurs soulignent également la difficulté à gérer ces besoins qui s'expriment souvent dans des situations de stress pour les parents et dans une conciliation délicate entre leurs besoins de solutions immédiates d'urgence et le respect de l'enfant (intégrer au pied levé un enfant pour seulement quelques heures).

Enfin, les acteurs ont pointé la quasi-absence de solutions pour les parents qui travaillent à temps partiels, les femmes en formation, les parents sans emploi ou en congé parental mais qui auraient besoin d'un moment de répit.

### **Propositions**

Pour pallier ces besoins, les acteurs considèrent que l'orientation des familles qui présentent ce type de besoin vers les solutions existantes est primordiale, et que la coordination des dispositifs est à développer. Les propositions suivantes ont été effectuées :

- dans une situation d'offre insuffisante, la définition de critères d'attribution prioritaires devrait être réalisée explicitement (retour à l'emploi, précarité, coûts pour les parents au regard de leurs ressources...);
- créer des places pour les enfants dont les parents sont en congé parental ;
- développer les places sur les sites de formation qui seraient un terrain d'application pour les métiers de la petite enfance et du service à la personne ;
- proposer un accueil 24h/24 en cas d'urgence ;
- mettre en place un guichet unique sur les offres existantes ;
- créer des structures d'accueil polyvalentes (exemple : la création de places en maternelle pour les 2-3 ans) ;
- créer une convention et une continuité entre crèches et baby-sitters.

## **Besoins spécifiques : enfants en situation de handicap**

### **Etat des lieux**

L'état des lieux concernant la couverture des besoins spécifiques fait consensus dans l'ensemble des régions. Les acteurs considèrent ainsi que si la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap s'améliore progressivement à travers plusieurs projets expérimentaux et le développement de formations et de sensibilisations des personnels et que la couverture de ces besoins spécifiques est relativement bonne ; la situation reste insatisfaisante, notamment pour les raisons suivantes :

- il n'existe pas de règles en termes de couverture minimale ce qui peut conduire à une réponse insuffisante sur certains territoires ;
- les surcoûts pour la structure ne sont pas pris en compte dans les subventions qui lui sont attribuées ou, lorsque les subventions existent dans le cadre d'expérimentations, elles ne sont pas pérennes ;
- les moyens en personnels sont insuffisants pour des raisons de coût, mais aussi pour des raisons de difficultés de recrutement à la fois dans les structures et pour les assistants familiaux, ce qui conduit à un taux d'encadrement trop bas pour les enfants en situation de handicap ;
- l'information et la formation des professionnels sont insuffisantes pour lever les craintes autour du handicap, et notamment pour les assistant-e-s maternel-le-s qui ne sont pas suffisamment valorisé-e-s et accompagné-e-s sur ces sujets ;
- les partenariats institutionnels sont encore trop peu développés sur cette question même si l'accompagnement que peuvent apporter des CAF aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) va dans le bon sens ;
- les parents d'enfants en situation de handicap ne sont pas toujours en demande d'une place d'accueil : ils ne sont pas systématiquement informés de leurs droits ni du fait que des structures sont équipées pour accueillir leurs enfants.

Par ailleurs, la situation des familles monoparentales avec enfants en situation de handicap a fait l'objet d'une attention particulière en région Bourgogne où les acteurs ont souligné l'absence d'accompagnement spécifique des familles monoparentales en difficulté sociale. L'absence de solutions de long terme a été mentionnée lorsqu'à titre d'exemple, une mère seule se fait hospitaliser pour plusieurs mois.

### Propositions

Pour pallier ces besoins et afin de développer des accueils mixtes, les partenaires ont identifié les propositions suivantes :

- intégrer systématiquement la question du handicap dans les structures collectives par des outils de type Handiguide, par des Projet d'Accueil Individualisé (PAI), ou encore des séances d'information et de formation des professionnels ;
- renforcer et soutenir activement les structures pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, notamment sur l'aspect financier ;
- mener le travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap de manière partenariale, avec par exemple la création d'un coordinateur de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ;
- mieux informer les parents d'enfants en situation de handicap sur leurs droits et sur les accueils adaptés aux problématiques de leurs enfants afin de pallier l'autocensure des parents.

## Financement des modes d'accueil

### Ⓢ Etat des lieux

Concernant l'accompagnement financier des parents, les parties prenantes s'accordent pour dire que les niveaux d'aide sont conséquents. Néanmoins, ils relèvent :

- leur complexité qui ne donne pas une bonne lisibilité de qui finance quoi et de qui a droit à quoi ;
- les inégalités de reste à charge pour les familles avec des types d'offre qui restent inaccessibles pour certaines familles (assistant-e-s maternel-le-s et accueil à domicile). Cette situation est de nature à peser sur la mixité sociale des modes d'accueil et des structures en faisant de la question budgétaire le principal critère d'orientation des familles, notamment dans un contexte de manque de places. A ce propos, la mise en place de la PSU a été soulignée comme une avancée pour homogénéiser les conditions tarifaires appliquées aux parents en prenant en compte leurs revenus. Néanmoins, certains acteurs soulignent les difficultés de mise en œuvre sur le terrain, notamment par le surcoût que le dispositif aurait induit pour les collectivités obligées de fournir couches et repas ;
- des aides qui peuvent au final s'avérer insuffisantes pour les familles les plus fragiles (plus bas revenus, familles monoparentales...).

Concernant le financement des structures, les parties prenantes ont souligné :

- la complexité et la segmentation des financements dont les structures bénéficient en raison des financements croisés (CAF, Conseils généraux, communes...), qui empêche l'émergence d'une vision partagée sur les problématiques à traiter ;
- des financements qui ne sont pas toujours pérennes et donc porteurs d'incertitudes. Ils insistent notamment sur l'importance du financement des dépenses en fonctionnement : la politique de financement leur apparaît trop orientée sur l'investissement et la création de nouvelles places sans apporter de garanties suffisantes pour le fonctionnement à long terme des structures et des places existantes. Ils déplorent la multiplication des appels à projets, qui sont chronophages pour les structures et empêchent d'envisager les actions à long terme. Ce manque de visibilité est de nature à freiner la création de nouvelles places, en dépit d'aides au développement de l'offre ;
- des financements qui n'influent pas sur la dimension qualitative de l'offre proposée et le contexte local dans lequel elle est proposée : les acteurs soulignent que les financements apportés ne prennent pas en compte la qualité des équipements, la formation des professionnels, les efforts réalisés pour l'accueil en horaires atypiques et en urgence ou encore pour l'accueil d'enfants en situation de handicap. Le contexte socio-économique des territoires devrait également être pris en compte dans une logique d'équité ;
- le développement de l'offre d'accueil sur les territoires par le biais des délégations de services publics pose débat parmi les acteurs du Nord-Pas-de-Calais et de Midi-Pyrénées : d'un côté, cet outil semble pour certains privilégier la recherche de rentabilité des structures au détriment de la prise en compte des besoins des familles. Cependant, certains soulignent que la qualité de ces

délégations dépend de l'implication des collectivités demandeuses qui ont besoin de soutien pour réaliser des cahiers des charges adéquats ;

- la précarité des travailleurs de la petite enfance, notamment des assistant-e-s maternel-le-s.

### **Propositions**

Pour pallier les besoins en matière d'accompagnement financier des parents, les parties prenantes ont identifié les propositions suivantes :

- lisser le coût de l'accueil pour les familles quel que soit le mode d'accueil choisi en encadrant la tarification de ce dernier pour éviter les dérives et maintenir la mixité sociale dans les structures. Il s'agit plus particulièrement d'harmoniser les tarifs pratiqués par les structures collectives et individuelles, notamment par un encadrement des tarifs des assistant-e-s maternel-le-s ;
- assurer une cohérence et une homogénéité du reste à charge pour les familles via le financement des structures ;
- revoir la durée et la rémunération du congé parental ;
- développer un tiers payant.

Pour pallier les besoins en matière de financement des structures, les parties prenantes ont identifié les propositions suivantes :

- pérenniser les financements, donner la priorité au développement des structures existantes plutôt qu'à la création de nouveaux établissements ou projets ;
- inviter les financeurs à travailler en commun sur l'accompagnement aux porteurs de projet via un dossier unique de financement des actions petite enfance ;
- diversifier les financements publics en fonction d'objectifs axés sur l'accessibilité des structures et la prise en compte des contraintes des familles: moduler davantage les aides en fonction des services proposés en termes d'horaires atypiques, d'urgence et d'accueil spécifique, en aidant davantage les établissements qui répondront à des objectifs d'accessibilité et qui prendront en compte les contraintes des familles (financement de microprojets pérennes, de solutions d'accueil à domicile ou expérimentations (ex. : ATOME) ;
- impliquer davantage les entreprises dans le financement de l'accueil des enfants en développant des partenariats entre elles et les pouvoirs publics ;
- prévoir des financements pour l'accueil des enfants de plus de 6 ans.

## Information sur les modes d'accueil

### Ⓢ Etat des lieux

De manière unanime dans l'ensemble des régions, le maillage informationnel est considéré par les acteurs comme étant d'ores et déjà assez large avec beaucoup d'initiatives récentes :

- la mise en place des Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s (RAM) dans les départements ruraux avec une approche territorialisée (cas de la Sarthe par exemple) ;
- la création de sites internet dédiés pour centraliser l'information et la rendre accessible à tous (exemple : MonEnfant.fr) ;
- la création d'espaces dédiés sur les sites internet des collectivités locales ou des acteurs (cas du Conseil général, de la CAF et de l'UDAF en Mayenne) ;
- la création de guichets uniques d'accueil dans les collectivités (ville de Toulouse, ville de Colomiers, ville et communauté d'agglomération de Nantes, ville d'Angers avec ses Points Info Familles, en Saône-et-Loire où une expérimentation est menée actuellement avec le financement et le soutien par tous les partenaires d'une structure associative dédiée à cette tâche) et dans les CAF.

Néanmoins, cette diversité de vecteurs d'informations ne suffit pas à informer convenablement les parents aussi bien sur la diversité de l'offre que sur ses caractéristiques (coût, droits pour les enfants en situation de handicap,...) en raison :

- d'un éclatement de l'information qui fait que les parents ne savent pas où aller la chercher ;
- d'un manque de coordination entre les acteurs ;
- d'une mise à jour insuffisante des informations qui les rend peu utiles pour les parents (disponibilité des places dans les structures collectives, chez les assistant-e-s maternel-le-s, horaires d'accueil...);
- de l'existence de familles qui n'ont pas d'ordinateur à domicile pour se renseigner sur Internet.

### Ⓢ Propositions

Pour pallier ces difficultés, les partenaires ont identifié les propositions suivantes :

- s'appuyer sur le maillage des structures d'accueil existantes : l'information générale des parents sur les questions d'accueil (et d'aide à la parentalité, voir plus loin) devrait davantage constituer une mission des structures d'accueil. Plus particulièrement, les RAM ont une capacité d'irriguer le territoire ;
- développer les lieux d'accueil et d'information uniques en soutenant les guichets uniques d'information et d'orientation sur les territoires et les Points information familles, notamment à l'échelle des communautés de communes. Dans ces lieux d'orientation, les parents pourraient aussi

être accompagnés et recevoir des conseils sur des thématiques plus générales. Ces lieux uniques pourraient aussi être virtuels ;

- centraliser l'information en identifiant un acteur responsable de son actualisation et de sa diffusion.

## Le soutien à la parentalité

---

Globalement, les acteurs considèrent que la question du soutien à la parentalité n'est pas nouvelle et que beaucoup de choses se font actuellement. Pour autant, les besoins n'ont pas toujours été clairement identifiés et l'on ne peut pas dire qu'il existe une offre structurée en la matière.

La description de la démarche menée par la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire à partir d'une analyse des besoins sociaux et d'un questionnaire auprès des familles montre que les besoins exprimés par les parents peuvent aller à l'encontre de préjugés ou de représentations des professionnels. Encore plus que sur un autre sujet, l'écoute des parents doit donc être centrale pour identifier au mieux leurs besoins.

Les acteurs ont identifié les besoins suivants en matière de soutien à la parentalité :

- l'apport d'informations sur le développement de l'enfant qui semble déjà proposé par les différents acteurs (Centres Communaux d'Action Sociale, CAF, Conseils généraux, Villes...) ;
- l'accompagnement des parents dans le passage de la petite enfance à l'école, qui est identifié comme un enjeu mal traité aujourd'hui. Les incertitudes actuelles sur l'évolution des rythmes scolaires viennent aggraver les inquiétudes des parents. Plus largement, la relation parents – établissements scolaires mérite d'être accompagnée durant l'ensemble de la scolarité ;
- conforter la confiance des parents en leurs capacités et les rassurer sur leur rôle : ce champ fait l'objet d'actions intéressantes mais peu répandues et surtout trop peu connues des parents ;
- soutenir les parents qui se trouvent dans des situations spécifiques : mères adolescentes, incarcération d'un parent, violences conjugales, exclusion sociale des parents ;
- soutenir les parents d'enfants en situation de handicap, notamment en leur accordant des possibilités de prendre des moments de répit et en les accompagnant pour faire face à l'évolution du handicap ;
- l'accompagnement plus spécifique au moment de la préadolescence et de l'adolescence sur des sujets divers renvoyant au bien-être des jeunes, aux relations parents-enfants ou sur l'éducation aux médias et aux nouvelles technologies.

Par ailleurs, les acteurs estiment que les professionnels de la petite enfance ne sont pas assez formés aux problématiques de parentalité.

## Regard sur les réponses apportées pour le soutien à la parentalité

### 📍 Etat des lieux

Les acteurs ont décrit des interventions intéressantes menées localement qui mériteraient d'être diffusées plus largement. Un recueil des expériences remarquables (pour l'accueil de la petite enfance et le soutien à la parentalité) a été élaboré sur la base des réponses des participants. De manière plus synthétique, les acteurs pointent :

- la méconnaissance par les parents de l'existence et du rôle des différents intervenants et des structures qui peuvent les aider à élever leur enfant au-delà du lieu d'accueil ;
- le manque d'implication de la famille dans la vie des structures collectives et l'insuffisante capacité de ces structures à les impliquer (accueil, aide, accompagnement, ouverture aux initiatives des parents) ;
- l'absence de notion de coéducation (ex : le règlement intérieur des structures d'accueil pourrait être élaboré avec les parents) et le peu de séances d'analyse des pratiques éducatives dans les structures collectives. Plus largement, les acteurs du Nord-Pas-de-Calais estiment que certaines représentations véhiculées sur les parents limitent la prise en compte par les professionnels de leurs compétences parentales et le travail commun sur leur développement ;
- le point positif que constitue le développement des REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) ;
- le manque global de lieux d'échanges et de fortes inégalités territoriales ;
- des réponses existantes inadaptées en termes d'horaires, dont le caractère trop institutionnel ne permet pas réellement l'écoute et la proximité ;
- la difficulté à toucher les familles qui en auraient le plus besoin et en particulier les parents en situation de fragilité (les familles monoparentales, les personnes en détention, les personnes en situation de précarité, les pères n'ayant pas la garde ni la garde alternée de leurs enfants, les parents pour lesquels la relation à l'école et au « savoir » est conflictuelle, les parents d'enfants multiples etc.). En Nord-Pas-de-Calais, les acteurs estiment à l'inverse que l'aide à la parentalité tend à cibler les parents ayant les ressources les plus faibles et pointent le manque de mixité dans les dispositifs développés, ce qui contribue à véhiculer une image stigmatisante de l'aide à la parentalité ;
- l'intervention en « urgence » pour régler des difficultés déjà bien ancrées plutôt que des actions préventives organisées en amont et la faiblesse des aides préventives pour les moments clés ou difficiles de la vie tels que la naissance, la séparation ou le deuil ;
- des actions trop souvent financées par des aides ponctuelles qui ne permettent pas d'élaborer une politique dans la durée ;

- une problématique parentale peu ou pas intégrée par les entreprises, qui a pourtant sa place dans la prévention des risques psychosociaux.

### 🕒 Propositions

Pour répondre aux besoins, les parties prenantes ont identifié les propositions suivantes au sein des modes d'accueil :

- développer la notion de « parents invités » dans les structures collectives : accueil et implication des parents dans les structures d'accueil (café des parents, espaces café dans les crèches, parrainage entre parents, co-organisation de temps festifs et d'activités communes...), présence des parents dans les conseils de crèche et les comités de parents ;
- impliquer les parents dans les choix des orientations éducatives des structures d'accueil sur l'exemple des associations qui incluent des parents dans leurs conseils d'administration ;
- favoriser le développement du bénévolat des parents dans les structures d'accueil ;
- former les professionnels de la petite enfance au soutien à la parentalité et à la coopération parents-professionnels ;
- Développer les actions collectives et la médiation familiale ;
- inscrire les dispositifs d'aide à la parentalité dans le droit commun, par exemple en systématisant les actions d'accompagnement à la parentalité dans les lieux d'accueil collectifs.

Développer les lieux d'accueil spécifiques :

- développer la prévention via des groupes de parents autour d'un professionnel en s'appuyant sur les structures existantes (centres sociaux ou les écoles des parents) ;
- développer les lieux de soutien à la parentalité conviviaux, gratuits, sans démarche administrative particulière pour y accéder. Il est important que cet accompagnement sorte des cadres institutionnels classiques ;
- engager une réflexion sur l'animation des lieux d'échanges entre parents, en dehors des institutions : l'opportunité d'une animation de ces lieux par des professionnels fait l'objet de débats entre les acteurs, entre des solutions qui proposent que des parents accueillants soient formés à l'animation et des solutions qui confient l'animation à des professionnels ;
- apporter un accompagnement qui ne juge pas et ne stigmatise pas les familles : cette recommandation pose également la question de la manière d'imaginer de nouvelles relations entre les professionnels et les parents. En dehors des travailleurs sociaux, il est rarement possible de pouvoir être reçu individuellement ;
- soutenir financièrement le tissu local des associations qui est très actif en la matière en pérennisant les financements apportés : soutenir les lieux de prévention précoce tels que les lieux parents-enfants quel que soit l'âge des parents, les groupes de partage entre parents, développer la

médiation familiale et les visites médiatisées en s'appuyant sur les espaces rencontres et les partenariats existants (Caisse d'Allocation Familiale, Conseil général, associations) ;

Personnaliser l'aide :

- mettre en place les dispositifs financiers d'accompagnement à la parentalité pour personnaliser l'aide ;
- renforcer l'écoute à domicile, en particulier pour les femmes enceintes ou récemment sorties de la maternité.

Travailler la coordination entre les différents acteurs pour un accompagnement personnalisé :

- mieux coordonner les différentes interventions pour les familles qui bénéficient déjà de dispositifs de soutien à la parentalité multiples qui ne disent pas leur nom : écoles, structures d'accueil des jeunes enfants, milieu médical... ;
- associer les entreprises qui sont de plus en plus nombreuses à pointer que les difficultés de parentalité peuvent avoir des incidences sur le travail de leurs salariés : développer des interventions des services ressources humaines sur la parentalité en entreprise, développer les politiques sociales et ressources humaines de l'enfance et informer les entreprises sur le soutien à la parentalité ;
- mutualiser les moyens dans le but notamment de pérenniser les dispositifs existants.

# Coordination des acteurs

## Constats

Quelles que soient les régions, les acteurs ont souligné à la fois la bonne volonté de l'ensemble des acteurs et les bonnes relations qui caractérisent leurs échanges. Les communes ont notamment souligné leurs bonnes relations avec les Caisses d'Allocations Familiales qui font preuve à leur égard d'une réelle volonté d'accompagnement des projets. La question des liens entre les acteurs de terrain et les administrations reste plus problématique.

Les acteurs soulignent qu'il existe déjà un certain niveau de coordination entre les institutions, comme le co-pilotage et l'implication des différents partenaires dans le cadre des Commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants (CDAJE) qui se traduit par des démarches volontaristes avec des financements Contrat Enfance Jeunesse, ou comme la mise en place du Comité départemental de soutien à la parentalité dans le Nord :

- l'intérêt des CDAJE a été souligné en Pays-de-la-Loire, Bourgogne et dans le Nord-Pas-de-Calais comme favorisant la connaissance des besoins sur les départements, le partage des points de vue sur les enjeux rencontrés et l'information de tous sur les initiatives développées. Dans le Nord, le bon fonctionnement de CDAJE repose sur le poste de coordinateur de la commission, qui fait le lien entre la CDAJE et les acteurs locaux ;
- la mise en place d'un Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents dans chaque département constitue également selon les acteurs un outil qui fait ses preuves pour améliorer la coordination entre les acteurs. Dans certains départements, le schéma de protection de l'enfance, élaboré par le Conseil général avec ses partenaires, intègre un volet prévention, et va jusqu'à être élargi à la jeunesse et/ou à la famille. A titre d'exemple, le Conseil général de Loire-Atlantique a présenté son Schéma Enfance Jeunesse Famille qui a justement pour objectif de coordonner les actions de la prévention primaire à la protection de l'enfance (de la grossesse à l'âge adulte). Ce schéma a été élaboré dans un cadre volontairement très ouvert à la concertation avec les partenaires. C'est également le cas dans la Nièvre et un travail sur le sujet est en cours en Saône-et-Loire.

Cependant, cette coordination se caractérise également par certaines limites ou manquements :

- la CDAJE peut voir son fonctionnement amélioré ou perfectionné afin de lui permettre de remplir l'ensemble de ses objectifs comme cela a été proposé dans le Nord-Pas de Calais
- la CDAJE n'est pas une instance décisionnaire ; ainsi, les acteurs des Pays-de-la-Loire et du Nord-Pas-de-Calais ont reconnu que les dispositifs de coordination mis en place sont essentiellement tournés vers l'analyse du contexte et des enjeux et ne constituent pas un partage formel et engageant dans une stratégie commune structurée autour de priorités et définissant des moyens d'actions et de contraintes sur les acteurs. C'est ainsi que les acteurs du Nord-Pas-de-Calais

déplorent le fait que si la CDAJE sait repérer les disparités d'offre sur le territoire, rien n'est mis en place pour corriger ces disparités ;

- le retard dans la mise en place d'une instance similaire à la CDAJE pour le soutien à la parentalité et le manque de diagnostic et de vision d'ensemble sur cette question ;
- la juxtaposition de partenariats divers à géométrie variable selon les territoires et les sujets, et l'investissement de plusieurs acteurs sur les mêmes thématiques sans concertation qui peuvent parfois conduire certains à des approches concurrentielles sur un même territoire;
- Une segmentation des politiques au sein même des collectivités qui rend difficile la prise en compte des problématiques de la petite enfance au niveau global (service jeunesse / petite enfance / social...);
- en Bourgogne, les acteurs ont mis en évidence l'absence de pilotage départemental sur les loisirs (pas d'équivalent de la CDAJE) : pas de coordination dans les textes.

Enfin, les acteurs des quatre régions ont évoqué le besoin d'une plus grande lisibilité et visibilité des financements à long-terme, en soulignant :

- une concentration trop importante des financements sur l'investissement dans les structures, sans prise en compte de dépenses de fonctionnement qui suivront ;
- des interventions qui ne s'inscrivent pas assez de manière durable dans le temps. La programmation pluriannuelle avec les Caisses d'Allocations Familiales est de ce point de vue une bonne chose. Néanmoins, la dégressivité des Contrats Enfance Jeunesse apparaît comme un frein pour le lancement et le maintien d'une politique sur le long terme ;
- une logique d'appel à projets qui, s'ils permettent de s'adresser aux acteurs dans une logique de partenariat, ne permettent pas vraiment la mise en place d'actions pérennes dans la mesure où les expérimentations sont rarement suivies d'un maintien de l'action, même quand celle-ci s'est avérée efficace. De plus, les appels à projets s'inscrivent dans des délais serrés qui en favorisent l'accès aux projets déjà en cours de formalisation, plus qu'ils ne permettent réellement le développement *ex nihilo* de nouvelles pratiques.

## Propositions

---

### Un pilotage et une animation de la coordination qui ne vont pas de soi

Bien que des chefs de file existent sur certains domaines de compétence (Conseil général pour le handicap et la Protection Maternelle et Infantile par exemple), ce n'est pas le cas pour l'accueil de la petite enfance et la parentalité, et la répartition des compétences et des responsabilités entre les uns et les autres n'apparaît pas clairement définie.

Une partie des acteurs reconnaissent que l'identification d'un pilote à l'échelle des territoires pour l'organisation et la coordination des structures et de l'offre présenterait plusieurs avantages :

- une plus grande cohérence, une meilleure visibilité et lisibilité vis-à-vis des parents ;
- la possibilité de mutualiser les moyens ;
- l'opportunité de mieux cibler les réponses et les financements sur les zones à enjeux, en particulier celles qui sont mal couvertes ou qui révèlent des besoins spécifiques.

En revanche, si le manque de clarté dans le pilotage pose directement la question du leadership, aucune proposition commune n'a émergé lors des quatre réunions. Des pistes de travail ont toutefois été envisagées dans les différentes régions visitées :

En Pays-de-la-Loire, les représentants des communes ont émis le souhait de s'appuyer de manière générale sur une répartition globalement inchangée des compétences entre les acteurs mais qui permettrait une plus grande coordination des interventions par la mise en place d'outils.

La question a fait débat au sein même des représentants des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) :

- une partie d'entre eux a clairement positionné la CAF comme l'acteur dont la neutralité constitue un atout pour faire travailler les acteurs ensemble et qui de fait, aurait la légitimité pour le pilotage de la politique de petite enfance. Ils ont par ailleurs souligné que la coordination à l'échelle départementale paraît la plus adaptée aux enjeux rencontrés ;
- une autre partie a considéré que la coordination et la clarification du rôle et des responsabilités des différents acteurs doit être réalisée à l'échelle nationale. Les communes ou intercommunalités pourraient constituer des chefs de file légitimes pour l'accueil de la petite enfance, l'Etat et les CAF ayant plus un rôle d'animation. Cette clarification des compétences devra également poser la question de la place des entreprises qui interviennent également de plus en plus ;
- en Nord-Pas-de-Calais et en Midi-Pyrénées, les acteurs estiment que la CAF dispose déjà d'un pouvoir important par le biais des financements qu'elle octroie, et qu'il serait cohérent d'encadrer cette influence plutôt que de la renforcer.

Les représentants des Unions Départementales des Associations Familiales ont quant à eux opté pour une organisation de la coordination des acteurs dans le cadre d'une structure *ad hoc* partenariale de type Groupement d'intérêt public, défendant l'intérêt d'une structure permettant la participation de tous les acteurs dans une logique de co-pilotage et de mise en commun des compétences et des moyens en vue de la réalisation d'une stratégie commune.

Sans évoquer un groupement d'intérêt public, les participants du Nord-Pas-de-Calais optent pour une solution similaire, et doteraient cette instance d'un pouvoir contraignant sur les acteurs. Ils estiment que les décisions doivent être prises collectivement, malgré un risque d'inertie, afin que les acteurs prennent ensuite en main leur application.

En région Bourgogne, les échanges ont abouti à proposer une répartition globalement inchangée des compétences mais en insistant sur l'importance de mener une réflexion sur les outils à mettre en place pour mieux coordonner et animer la politique concernée.

Les acteurs se sont cependant avérés globalement unanimes pour repousser l'idée d'une coordination par toute organisation qui rajouterait des structures administratives et des lourdeurs. L'idée de reproduire une organisation sur le modèle des Agences Régionales de Santé dans le domaine de la santé à titre d'exemple a fait l'objet d'un repoussoir.

L'échelle de coordination (régionale / départementale / locale) a fait débat entre les acteurs des différentes régions : en Pays-de-la-Loire et en Nord-Pas-de-Calais l'échelle régionale paraît moins pertinente que les échelles départementales et locales alors que les acteurs de la région Midi-Pyrénées considèrent que les déplacements quotidiens font perdre du sens aux limites départementales, notamment dans les départements limitrophes à la Haute-Garonne.

## Une définition d'objectifs communs qui se réaliserait à deux niveaux : au niveau national et au niveau départemental

### Ⓢ Un cadrage national, éventuellement par l'intermédiaire d'une loi

Ce cadrage national devrait permettre :

- de clarifier les rôles de coordination et d'animation de la politique de petite enfance :
  - les acteurs de la région Bourgogne ont ainsi proposé que la compétence (obligatoire) « Petite enfance » soit attribuée aux intercommunalités de manière à obtenir une répartition de l'offre mieux adaptée aux territoires de vie. Par ailleurs, cela éviterait les situations où deux communes d'une même intercommunalité veulent, chacune disposer de leur propre structure. Cette idée était également partagée par les acteurs des Pays-de-la-Loire et de Midi-Pyrénées ;
  - les acteurs s'accordent à dire que, pour les enfants de plus de 6 ans, il serait pertinent d'instaurer un cadre partenarial notamment pour organiser l'offre de loisirs, en s'inspirant du modèle des Commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants. Certaines démarches en cours peuvent faciliter cette mise en œuvre. Par exemple, dans l'Yonne, une démarche qualité est mise en place avec les services Jeunesse et Sports pour les plus de 6 ans. Cette initiative consiste essentiellement à organiser des rencontres et des échanges entre les acteurs (Centre de loisirs sans hébergement, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Jeunesse et Sports, et fédérations d'éducation populaire) ;
- d'établir des objectifs quantitatifs qui seraient déclinés pour chacun des départements ;
- de mobiliser ensemble les différents ministères concernés par la problématique de la petite enfance ;

- d'arrêter un niveau d'offre minimal pour tous les territoires. Les acteurs des régions Bourgogne et Midi-Pyrénées proposent pour cela une loi de type Solidarité et Renouvellement Urbain qui obligerait à atteindre un certain niveau d'accueil de la petite enfance.

La fixation d'une norme d'offre minimale dans tous les territoires s'inscrit dans une volonté unanimement partagée d'égalité territoriale. Une obligation vis-à-vis des collectivités (et notamment des EPCI, jugés comme périmètre idéal) devrait cependant prendre en compte les moyens dont elles disposent pour s'en acquitter (conditionner sa mise en œuvre à la mise en place d'une péréquation).

Les participants du Nord-Pas-de-Calais proposent qu'une commission nationale de l'accueil du jeune enfant puisse se créer en ce sens.

### © A l'échelle régionale, départementale et/ou intercommunale, la réalisation de schémas (petite enfance et parentalité)

Les acteurs se concerteraient sur une répartition locale des objectifs à atteindre de manière à prendre pleinement en compte les spécificités locales. Une telle initiative semble pertinente pour l'ensemble des acteurs des différentes régions car elle permettrait :

- d'obtenir une vision globale de l'offre et des besoins sur un territoire en fonction d'analyses croisées et multi thématiques. L'analyse des besoins répond en effet à des facteurs nombreux à croiser les uns avec les autres (démographie, caractéristiques des ménages, activités économiques, précarité, maillage urbain du territoire...). Ces diagnostics doivent également intégrer de manière systématique une concertation avec les parents pour toucher les écarts entre le mode d'accueil obtenu et le mode d'accueil choisi ;
- de formaliser un outil pérenne qui permettrait de développer des instruments de veille (ajustements au fil de l'eau) et des outils de connaissance du territoire dans une logique d'analyse partagée, d'animation et d'évaluation ;
- de planifier de façon concertée le développement de l'offre (création, maintien et éventuellement suppression de l'offre d'accueil, tant pour les crèches que pour les assistant-e-s maternel-le-s) ;
- d'établir collectivement des zones prioritaires (avec des financements fléchés ou non), tout en maintenant une intervention sur l'ensemble des territoires dans une logique d'équilibre de l'offre ; et d'identifier les possibilités d'intervention de chacun des acteurs tout en maintenant leurs compétences et en respectant la liberté d'action de chacun ;
- d'orienter les financements dans une logique de péréquation en mettant en place des outils qui améliorent les marges de manœuvre des collectivités en matière de répartition de l'offre sur le territoire. Les acteurs de la région Bourgogne ont notamment proposé que les structures collectives (micro-crèches en particulier) soient toutes financées via la Prestation de Service Unique (PSU) et qu'elles n'aient plus le choix d'un financement Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ;
- d'organiser le rassemblement des informations relatives aux accueils d'enfant : localisation, places, tarifs, disponibilités, démarches... pour mieux les mettre en relation avec les demandes d'accueil

des parents (exemple du guichet unique cité dans une grande majorité des régions visitées, ou encore des « Points informations familles ») ;

- d'encadrer et d'harmoniser les missions des différentes structures et des professionnels de la petite enfance au vu des besoins des territoires et d'envisager la teneur des formations notamment sur le soutien à la parentalité.

Les points de vigilance suivants ont été identifiés :

- l'intégration de la tranche des 6-12 dans le schéma ;
- ce schéma doit s'appuyer sur un diagnostic partagé ce qui suppose des outils de veille mais aussi un souci de concertation vis-à-vis des familles ;
- l'intégration de l'Education Nationale, comme dans les Commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants ;
- l'intégration des entreprises et des mutuelles au financement de l'accueil de l'enfance avec des obligations réglementaires encadrant leur participation aux financements ou la création directe de lieux d'accueil ;
- le schéma ne doit pas être vu comme un simple document stratégique mais comme le support d'une programmation permettant d'orienter (une partie) des financements vers les zones tendues en fonction des objectifs arrêtés ;
- les acteurs restent attachés à garder une liberté d'action pour intervenir en complément d'un schéma départemental. La structuration des objectifs sur l'aide à la parentalité pose notamment question en Nord-Pas-de-Calais : peut-on encadrer l'offre sans trop limiter le développement des initiatives dans la souplesse et la flexibilité ?
- dans le Nord-Pas-de-Calais, on estime que la prise en compte intégrée de la petite enfance et de la parentalité a du sens pour favoriser la lisibilité des actions et traiter la parentalité dans les lieux d'accueil, mais qu'il existe un risque que les problématiques liées à l'accueil de la petite enfance soient traitées en priorité, au détriment de la parentalité.

Certains acteurs des régions Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais ont également considéré que ce schéma (ou la loi de type Solidarité et Renouvellement Urbain directement) pourrait se décliner à l'échelle locale dans des dynamiques territorialisées de financements par un dispositif coordonné d'acteurs sur une intercommunalité. Cette coordination opérationnelle locale doit également permettre une meilleure lisibilité pour les familles qui n'ont affaire qu'à un dispositif unique.

## Annexe 1 Plan détaillé des propositions

Le tableau ci-après liste les 68 propositions faites par les parties prenantes ayant participé à ces réunions. Celles-ci sont ensuite présentées et articulées avec les principaux constats dans la partie suivante.

*NB : Les propositions communes avec celles proposées par les parents sont indiquées par une croix dans la colonne « P ». La case est verte lorsque la proposition est quasiment identique, elle est orange lorsqu'elle s'en approche seulement.*

*Les propositions indiquées en gras ont été citées dans au moins trois des quatre régions de la consultation.*

Constat	N°	P	Proposition	B	MP	N	P
Certains territoires ne sont pas couverts	1	X	activer une prime d'installation des nouveaux assistant-e-s maternel-le-s de façon plus poussée que celle offerte par la CAF pour le moment afin de les inciter à s'installer là où se trouvent les besoins				
	2	X	<b>fixer un pourcentage minimal de couverture sur un territoire donné</b>				D
	3		fixer un cadre de développement des services petite enfance dans la démarche d'aménagement du territoire.				
	4		rendre les CEJ accessibles à toutes les structures, privées comme publiques				
La qualité d'accueil n'est pas optimale	5		fixer des normes réglementaires en matière d'accueil				
	6		définir un référentiel national d'objectifs de qualité et de suivi des pratiques d'accueil des établissements et des assistant-e-s maternel-le-s				
	7		<b>renforcer la formation (et les obligations de formation) des assistant-e-s maternel-le-s et assurer un suivi plus poussé au domicile, créer des postes de coordinateurs d'assistant-e-s maternel-le-s.</b>				
	8		développer le travail en réseau des professionnels				
	9		regrouper les lieux d'accueil et ceux proposant des activités à destination des familles pour proposer aux parents une offre plus globale pour répondre aux problématiques de la petite enfance et du soutien à la petite enfance				
	10		créer des places en maternelle spécifiques pour les 2-3 ans dotées de professionnels adaptés (éducateurs de jeunes enfants, ...)				
	11		permettre l'accès aux loisirs pour les familles à petits revenus quand les enfants ont plus de 6 ans				
	12		organiser des passerelles entre les lieux d'accueil et d'éducation. (lieux communs, rencontre entre les professionnels,...)				

Constat	N°	P	Proposition	B	MP	N	P
	13	X	<b>inciter les assistant-e-s maternel-le-s à fréquenter les Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s : développer l'information / conditionner la prime d'installation à l'adhésion à un RAM</b>				
Les besoins en horaires atypiques ne trouvent pas de réponse	14		améliorer et affiner la connaissance des besoins des parents pour développer une offre qui soit parfaitement adaptée aux besoins des parents, et donc utilisée				
	15	X	développer les crèches inter-entreprises à horaires atypiques				
	16	X	<b>travailler sur la complémentarité des modes d'accueil en mixant par exemple l'accueil individuel / familial et l'accueil collectif</b>				
	17		étudier la rémunération des professionnels en horaires atypiques				
	18	X	inciter les assistant-e-s maternel-le-s à accepter ces horaires.				
Les besoins ponctuels et/ou en urgence ne trouvent pas de réponse	19		définir explicitement des priorités, en particulier la reprise d'emploi des femmes				
	20		créer des places pour les enfants dont les parents sont en congé parental			D	
	21		développer les places sur les sites de formation qui seraient un terrain d'application pour les métiers de la petite enfance et du service à la personne				
	22	X	proposer un accueil 24h/24 en cas d'urgence			D	
	23		<b>mettre en place un guichet unique sur les offres existantes en matière d'accueil (uniquement en matière d'accueil d'urgence pour la Bourgogne)</b>				
	24		créer des structures d'accueil polyvalentes (exemple : la création de places en jardins d'enfant pour les 2-3 ans)				
	25		ne pas faire des contrats d'accueils mensuels, mais évaluer la durée réelle de l'accueil pour la facturation				
	26		créer une convention et une continuité entre crèches et baby-sitter				
L'accueil des enfants en situation de handicap est insuffisant	27	X	<b>intégrer systématiquement la question du handicap dans les structures collectives par des outils de type Handiguide, par des Projet d'Accueil Individualisé (PAI), ou encore des séances d'information et de formation</b>				

Constat	N°	P	Proposition	B	MP	N	P
	28	X	<b>renforcer et soutenir activement les structures pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, notamment sur l'aspect financier et la formation des professionnels</b>				
	29		mener le travail sur l'accueil des enfants en situation de handicap de manière partenariale avec par exemple la création d'un coordinateur de l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ou le développement de réseaux				
	30		privilégier les lieux d'accueils mixtes				
	31		mieux informer les parents d'enfants en situation de handicap sur leurs droits et sur les accueils adaptés aux problématiques spécifiques de leurs enfants				
Le reste à charge pour les familles est source d'inégalités	32	X	<b>lisser le reste à charge pour les familles, quel que soit le mode accueil choisi, en encadrant la tarification du mode d'accueil pour éviter les dérives et maintenir la mixité des structures / créer un fonds national d'harmonisation des coûts</b>				
	33	X	revoir la durée et la rémunération du congé parental				
	34	X	développer un tiers payant				
Des besoins persistent en matière de financement des structures	35		<b>pérenniser les financements, donner la priorité au fonctionnement des structures existantes plutôt qu'à la création de nouveaux établissements ou projets.</b>				
	36	X	inviter les financeurs à travailler en commun sur l'accompagnement aux porteurs de projet via un dossier unique de financement des actions Petite enfance				
	37		moduler davantage les aides en fonction des horaires atypiques / d'urgence / accueil spécifique en aidant davantage les établissements qui répondront à des objectifs d'accessibilité (diversifier les financements publics en fonction d'objectifs) et qui prendront en compte les contraintes des familles				
	38	X	<b>impliquer davantage les entreprises dans le financement de l'accueil des enfants en développant des partenariats entre elles et les pouvoirs publics</b>				
	39		soutenir les crèches associatives pour qu'elles ne périssent pas, faute de continuité de subventions ou de personnel				
	40	X	<b>prévoir des financements pour l'accueil des enfants de plus de 6 ans</b>				

Constat	N°	P	Proposition	B	MP	N	P
La diversité de vecteurs d'informations ne suffit pas à informer convenablement les parents	41		s'appuyer sur le maillage de structures d'accueil existant pour informer, notamment les RAM				
	42	X	<b>développer les lieux d'accueil et d'information uniques en soutenant les guichets uniques d'information et d'orientation sur les territoires</b>				
	43		<b>centraliser l'information en identifiant un acteur responsable de son actualisation et de sa diffusion</b>				
En matière de soutien à la parentalité, les besoins n'ont pas été clairement identifiés et l'offre n'est pas vraiment structurée	44	X	développer et faire connaître les actions intéressantes				
	45		soutenir les parents qui se trouvent dans des situations spécifiques : mères adolescentes, incarcération d'un parent, violences conjugales, exclusion sociale des parents, manques de ressources des parents.				
	46		soutenir les parents d'enfants en situation de handicap, notamment en leur accordant des droits au « temps de répit »				
	47		proposer un accompagnement spécifique au moment de la préadolescence et de l'adolescence sur des sujets divers renvoyant au bien-être des jeunes, aux relations parents-enfants ou sur des aspects plus spécifiques comme l'éducation aux médias et aux nouvelles technologies				
	48		<b>former les professionnels de la petite enfance aux problématiques de parentalité et sur la coopération parents-professionnels</b>				
	49		développer les actions collectives et la médiation familiale				
	50		inscrire les dispositifs d'aide à la parentalité dans le droit commun et le plus possible dans les lieux d'accueil				
	51		<b>développer la prévention via des groupes de parents autour d'un professionnel en s'appuyant sur les structures existantes (centres sociaux ou les écoles des parents, ou encore des maisons de parents)</b>				
	52		développer les lieux d'accueil parents / enfants quel que soit l'âge des enfants				
	53	X	engager une réflexion sur l'animation des lieux d'échanges entre parents, hors institutions				D
	54		soutenir financièrement le tissu local des associations qui est très actif en la matière en apportant des financements pérennes				

Constat	N°	P	Proposition	B	MP	N	P
	55		mettre en place les dispositifs financiers d'accompagnement à la parentalité dans un but de personnalisation de l'aide				
	56	X	renforcer l'écoute à domicile, en particulier pour les femmes enceintes ou récemment sorties de la maternité				
	57		mieux coordonner les différentes interventions pour les familles qui bénéficient déjà de dispositifs de soutien à la parentalité multiples qui ne disent pas leur nom : écoles, structures d'accueil des jeunes enfants, milieu médical...				
	58		associer les entreprises qui sont de plus en plus nombreuses à noter que les difficultés de parentalité peuvent avoir des incidences sur le travail de leurs salariés				
	59		maintenir l'autonomie des parents (ne pas les dessaisir, éviter le recours au placement, etc.)				
	60		aider au départ en vacances des familles fragilisées				
Les parents sont encore peu impliqués dans les structures	61		<b>développer la notion de « parents invités » dans les structures collectives, par exemple lors de temps festifs ou pour co-construire les activités des lieux d'accueil</b>				
	62	X	apporter un accompagnement qui ne juge pas et ne stigmatise pas les familles (favoriser les entretiens individuels)				
	63		mettre en place un parrainage entre parents d'une même structure				
	64		impliquer les parents dans le choix des orientations éducatives des structures d'accueil, notamment au sein des CA et dans les conseils de crèches				
	65		travailler la coopération parents-professionnels dans la formation initiale des professionnels de la petite enfance				
	66		renforcer la participation citoyenne sur la politique de la petite enfance à l'échelle locale				
Les parents ne sont pas soutenus au travail	67		réfléchir sur le congé parental : "compte épargne parents", possibilité d'être en congé parental jusqu'à l'entrée effective de l'enfant à l'école				
	68		laisser le couple décider pour le partage du congé maternel et paternel				

## Annexe 2 : Initiatives présentées aux parents

A l'issue de ces réunions, les participants ont été invités à venir rencontrer les parents lors de leur deuxième session afin de leur présenter certaines initiatives expérimentales ou particulièrement innovantes. Dans chaque région, les initiatives suivantes ont été présentées aux parents :

### Bourgogne

---

#### Accueils de la petite enfance / aide à domicile

- Structure d'accueil LA CALYPSO, de 3 mois à 12 ans avec renforcement du lien familial (Catherine Genne).
- Dispositif d'accueil à domicile « espoir banlieue », avec logique d'insertion professionnelle, porté par la Mutualité Française (Catherine Michaud).
- Les paradis de Jules et Juliette, Binôme de micro crèches ouvert de 06h à 20h00 avec une permanence téléphonique 24/24h et 7/7j, et Jules et Juliette : l'enfance à domicile, Garde d'enfant à domicile 24h/24 et 7j/7 avec une permanence téléphonique (Thérèse Salado - Majnoni D'intignano).

#### Parentalité

- Café des parents, action comptines et diverses actions mises en place par la Ville de Chenôve (Viviane Gautheron).

#### Administrations

- PIAM (Portail d'Information des assistant-e-s maternel-le-s) et la Maison départementale de l'emploi et de la formation pilotés par le Conseil général de la Nièvre (Catherine Fleurier).
- Expérimentation autour de l'accueil du jeune enfant en situation de handicap en milieu ordinaire, Conseil Général de l'Yonne (Thierry Jugand).
- CAF de la Côte d'Or (Catherine Thiery).
- ARS de Bourgogne (Brice Morey).

### Midi-Pyrénées

---

#### Accueils de la petite enfance

- Crèche d'entreprise La part de rêves (Rémi Demersseman Pradel).
- Association L'enfanfare : garde à domicile et d'urgence.
- Crèche familiale municipale de Toulouse (Frédéric Bordier).

## Parentalité

- L'école et nous : liens entre l'école et les parents, entre l'école et les lieux d'accueil, scolarisation des enfants de 2 ans.
- Cocagne ACEPP (Valérie Vivet) : Université populaire des parents, étude sur les structures accueillant les enfants en situation de handicap.
- Crèche and Do (Frédérique Dousset) : Ateliers débats avec les parents, mise en relation des familles pour qu'elles partagent des services.

## Administrations

- Ville de Colomiers (Elisabeth Aviles) : Diversité des réponses d'accueil pour les parents.
- CAF Haute Garonne.
- Ville de Tournefeuille (guichet unique de préinscription et maison pour les familles).
- Ville de Toulouse : Plan d'accueil de la petite enfance.

## Nord-Pas de Calais

---

### Accueils de la petite enfance / aide à domicile

- Crèche interentreprises Les petits chaperons rouges (Maria Divicenzo)
- Entreprise de crèches la maison bleue (Sophie Wanty)
- Accueil mixte pour tous les enfants, en situation de handicap ou non Rigolo comme la vie Noemi (Magali Willequet).
- Crèche parentale La petite canaille (Sarah Caplier)
- ADAR Sambre Avesnois (Cecile Jomier et Nicolas Matacenski) : association d'aide a domicile.

## Parentalité

- Association Arlequin (Celine Martinache) : soutien à la parentalité et accès aux droits, Points Informations Famille et maisons de la famille.
- Association pour la solidarité active et accueil 9 de cœur (Marc Demanze) : aide à la parentalité notamment autour des situations compliquées telles que les violences conjugales, l'exclusion, l'incarcération.
- Association Avec des mots : (Audrey Ringot, Annick Chenroc et Salima Zouadine) : médiation familiale.

- Association Temps de vie (Karine Levasseur et Christine Dornet) : multi-accueil mettant notamment en place des universités populaires de parents.

## Administrations

- Ville de Roubaix (Cecile Senina)
- Conseil General du Pas de Calais, service PMI (Dominique Mariage).
- CDAJE Nord (Carole Everaere)
- CAF du Nord (Aline Liberge).

## Pays-de-la-Loire

---

### Accueils de la petite enfance / aide à domicile

- Crèche inter-entreprises Les doudous sous l'olivier - Ades 44 (Ghislaine Durel).
- Crèches Babilou (Boris Lerbut).
- Accueil collectif Nantes, PPSP Les Pâtes au Beurre (Mme Marinopoulos).
- Accompagnement et gardes d'enfants individuelles et collectives auprès des familles des quartiers prioritaires dans le cadre du projet PAS à PAS de l'ANAF (Sylvie Ségaud, Patrick Moreels).
- Association nationale de regroupements d'associations de maisons d'assistant-e-s maternel-le-s (Maryvonne Papouin).

### Parentalité

- Aide aux familles d'enfants en situation de handicap par HANDISUP (Patrice Fondin).
- Familles et Médias, UDAF 53 (Céline Rondeau-Gardie).
- Carrefour des Familles, Commune de Saint Sébastien sur Loire (Josette Lemasson, Joël Guerriau, Yves Aumon, Pascale Bonnin).

## Administrations

- Référentiel de qualité pour les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), CAF de Loire-Atlantique (Eric Berna).
- Conseil général de Loire-Atlantique (Fabienne Padovani).
- Ville de Nantes (Mauricette Chapalain).